

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR FORMATION SYNDICALE

NOM Prénom à Mme la Rectrice
Grade et fonction s/c de M. [ou Mme]
Établissement Principal[e] ou Proviseur[e] du
collège/lycée

Conformément aux dispositions de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-997 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le [1], [2] pour participer à un stage académique de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Il est organisé par le Secrétariat académique du SNES-FSU sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 29/12/99 publié au J .O.R.F. du 6 Janvier 2000).

À le

[1] Indiquer la date du stage

[2] Le matin [ou l'après-midi] [ou toute la journée] : n'indiquer que les demi-journées comportant des heures de cours ou de service

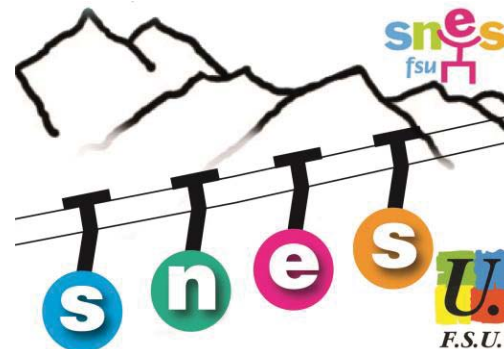
Une question ? Un problème ? Ne restez pas isolé !

Contactez-nous à l'adresse mé^l stagiaire@grenoble.snes.edu

Consultez le site www.grenoble.snes.edu (rubrique Stagiaires /ESPE)

Venez nous rencontrer lors de nos permanences, tous les mardis entre 12h et 14h à l'ESPE de Grenoble et de Chambéry.

SNES Section de l'Ardèche PRIVAS 04 75 64 51 15 / 06 81 82 73 25 snes-ardeche@wanadoo.fr	SNES Section de l'Isère GRENOBLE 04 76 23 14 18 snes.fsu38@wanadoo.fr
SNES Section de la Drôme VALENCE 04 75 56 77 77 / 07 80 37 65 42 snes26@wanadoo.fr	SNES Section de Savoie CHAMBERY 04 57 08 92 17 snes73@aol.com
SNES Section de Haute-Savoie ANNECY 04 50 45 10 71 haute-savoie@grenoble.snes.edu	



Section académique du
SNES-FSU
16 av. du 8 Mai 1945
BP 137
38403 Saint Martin d'Hères Cedex
Tél : 04 76 62 83 30
stagiaire@grenoble.snes.edu

STAGES SYNDICAUX

Stagiaires 2017

Grenoble : mardi 14 novembre
à la Bourse du travail (Grand'Place)

Chambéry : mardi 21 novembre
lieu à confirmer

Demande de congé à formuler par écrit auprès de votre chef d'établissement un mois avant le stage. Le congé pour formation syndicale (12 jours par an) est un droit pour tous, syndiqués ou non. **Après cette date, vous pouvez tout de même solliciter une autorisation d'absence.**

Pour l'inscription, contactez-nous : stagiaire@grenoble.snes.edu
Deux stages sont organisés en fonction de vos besoins à Grenoble et Chambéry. **Vous pouvez cependant vous rendre au stage de votre choix.**

Un stage syndical spécial stagiaires, pour quoi faire ?

Votre entrée dans le métier se fait dans une période de bouleversements sur lesquels il faut être informé afin d'en comprendre les enjeux. Génération de la réforme de la formation initiale, vos conditions d'entrée dans le métier sont loin d'être idéales : les stagiaires à temps assurent leur formation en plus de leurs cours et les stagiaires alternants jonglent entre l'ESPE et la prise en charge des classes dans leur établissement. Et, cerise sur le gâteau, le salaire de début de carrière se rapproche de plus en plus du SMIC alors que le gouvernement ne cesse d'affirmer sa « priorité au recrutement ».

Au SNES, notre engagement et nos revendications se trouvent à l'opposé : nous luttons pour un enseignement de qualité pour tous les élèves, assuré par des personnels qualifiés et reconnus. C'est pourquoi le nous œuvrons aux côtés des collègues stagiaires pour obtenir des améliorations significatives de la formation : charge de travail adaptée, entrée dans le métier progressive, reconnaissance du temps de transport, de préparation des cours, transparence des modalités d'évaluation de stage...

Pour l'heure, vos préoccupations sont sans doute loin de la politique gouvernementale en matière d'éducation : gérer vos classes, vous intégrer dans une équipe, préparer vos cours, faire face des situations délicates sont sans doute vos priorités. Vous voulez aussi vous informer : combien serez-vous payés, quels frais de déplacement, comment votre reclassement sera-t-il fait, comment se passent les mutations ?

Afin de débattre de ces questions, nous vous invitons à nos stages syndicaux. Ce sera l'occasion de vous informer sur vos droits durant cette année et pour l'avenir (carrière, mutations...)

Beaucoup reste à faire pour améliorer la formation des enseignants. C'est avec vous que nous y travaillerons.

À bientôt !

Cécile Sanchez et François Lecointe

Proposition de déroulement du stage

Le matin (9h-12h)

Votre regard sur votre début d'année

Questions diverses sur votre année de stage

Quelles propositions pour une autre formation ?

Les droits des stagiaires et titulaires

- Frais de déplacement, aides sociales
- Indemnités (ZEP, ISOE)
- Salaire, congés...
- Avancement, promotion
- Concours internes, reclassement
- Gestion au cours d'une année scolaire

L'après-midi (13h30-16h30)

Le SNES-FSU, pour quoi faire ?

Et l'année prochaine ?

- L'évolution de notre métier
- Les différents types de postes
- Qu'est-ce qu'être TZR ?
- Comment faire respecter son métier, ses droits, son statut à chaque niveau de l'Education nationale ?

Les mutations

- Les phases inter et intra-académiques
Quel barème ? Quels vœux formuler ?

Comment s'inscrire au stage ?

Les stages de formation syndicale sont un droit. Depuis toujours, le SNES-FSU organise des stages qui concernent les droits des personnels, les conditions de travail, et également l'évolution de nos métiers, de nos disciplines, etc. Ces stages s'adressent à tous - **syndiqués et non syndiqués** - et sont suivis chaque année par de nombreux collègues.

Pour exercer ce droit, vous devez déposer auprès de votre chef d'établissement (même si vous êtes à l'Espé ce jour-là) la demande d'autorisation d'absence (voir p.4) un mois avant, après l'avoir reproduite et complétée. L'autorisation de participation est un droit, et ne peut donc pas vous être refusée. Vous conservez votre salaire et vous n'avez pas à rattraper vos cours ou vos heures de formation. En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter.

Une fois ces formalités effectuées, **n'oubliez pas de nous confirmer votre participation par mail à la section académique du SNES (stagiaire@grenoble.snes.edu) ou par courrier**, afin que nous puissions prévoir l'accueil des stagiaires et les documents en nombre suffisant.